

COMMUNE DE ST PIERRE ST JEAN

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Mardi 05 JUIN 2026 à 18 heures

Salle Polyvalente de St Pierre

Présents : ROCHE Bruno – FEYNEROL Alain – CHRISTOL Alain - GARCIN Gérard –PLAGNOL -LAFFONT Françoise – PANSIER Sylvette – SEIFERT Andréas - FABREGOUL Amandine – LAVIE Florian

Absente et excusée DEPIGNY-HUET Christine POUVOIR Alain Feynerol

Absente et excusée : NEVISSAS Oliva

Secrétaire de séance : PANSIER Sylvette et assistée de Madame ROCHE Nathalie

ORDRE DU JOUR : .

1. Désignation des délégués pour les élections sénatoriales qui auront lieu le 27 Septembre 2026 :
 - St Pierre St Jean : 1 titulaire et 3 suppléants
 - St Jean de Pourcharesse : 1 titulaire et 3 suppléants
2. Décision Modificative N°1 du Budget de la Commune : reprise du déficit d'investissement de 2025
3. Décision Modificative : Equilibre du 041 en recette investissement du Budget de l'Eau
4. Délibération pour augmentation du temps de travail de notre secrétaire de 13 heures hebdomadaire à 17 h 30 hebdomadaire à compter du 1^{er} Juillet 2026.
5. Délibération : vente de la parcelle n°246 D 1005 d'une superficie de 337 m² (ancien chemin communal du Hameau de Termes) au profit de Mme et Mr Poncet, prix du m² à déterminer.
6. Divers

ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Désignation d'un délégué titulaire et de 3 suppléants pour la commune de St Pierre St Jean, sont désignés :

Titulaire : Monsieur Bruno ROCHE

Suppléants : Monsieur Gérard GARCIN – Mme Sylvette PANSIER – Mme Françoise PLAGNOL LAFFONT

Désignation d'un délégué titulaire et de 3 suppléants pour la commune de St Jean de Pourcharesse :

Titulaire : Monsieur Alain FEYNEROL

Suppléants : Monsieur Alain CHRISTOL – Mme DEPIGNY-HUET Christine – Mme FABREGOUL Amandine

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à un problème informatique, la reprise du déficit d'investissement de l'exercice 2025 d'un montant de 115 349.95 €, n'a pas été intégrée au budget 2026. Il convient donc de procéder à une décision modificative afin de régulariser cette situation et d'intégrer cette reprise de déficit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, VALIDE La Décision Modificative N°1 du Budget de la Commune.

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET DE L'EAU

Monsieur Le Maire rappelle qu'à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, il y a lieu de valider cette Décision Modificative afin de régulariser les écritures de TVA concernant les travaux effectués sur le réseau d'eau potable d'un montant de 2 500 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, VALIDE cette Décision Modificative

DELIBERATION : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A MI TEMPS (17 H 30) A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, comme évoqué lors de la séance du 5 mai 2026, il convient de créer un poste d'Adjoint administratif territorial à temps non complet de 17 heures 30 hebdomadaires. Actuellement, Madame Nathalie ROCHE, secrétaire de mairie, exerce ses fonctions à raison de 13 heures par semaine. À compter du 1er juillet 2026, son temps de travail sera porté à 17 heures 30 hebdomadaires. Cette augmentation du temps de travail est motivée par un accroissement de la charge administrative.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal VALIDE la proposition de Monsieur le Maire.

DELIBERATION : REGULARISATION DE L'ANCIEN CHEMIN COMMUNAL DE TERMES AU PROFIT DE Mr et Mme PONCET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, suite à l'avis favorable émis par la délibération n° 2025-038 du 25 novembre 2025 relative à la régularisation de l'ancien chemin communal au profit de M. et Mme PONCET, un document d'arpentage a été établi, attribuant un nouveau numéro cadastral à la parcelle concernée pour une superficie de 337 m². Il est précisé que la parcelle cadastrée section 246 D n° 1005, d'une superficie de 337 m², fera l'objet d'une vente par la commune au profit de M. et Mme PONCET au prix de 1 euro le mètre carré, soit un montant total de 337 € (trois cent trente-sept euros). Il est rappelé que l'ensemble des frais liés à cette opération (géomètre, acte notarié et frais annexes) sera intégralement supporté par les acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DONNE un avis favorable à cette cession ; et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE

- Pose d'une glissière de sécurité : Suite à la demande de plusieurs usagers de la voie communale *Route des Farges*, nous allons procéder à la pose d'une glissière de sécurité sur un linéaire de 40 mètres, à hauteur de la grange de la Pantiale. Cet endroit, particulièrement pentu et dangereux, nécessite un aménagement visant à renforcer la sécurité des usagers de la route.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 HEURES

La Secrétaire de séance, Madame Sylvette PANSIER

